

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée Micheline Allard secrétaire-trésorière, dir. gén. de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton que :

Le règlement 2011-003 a été adopté lors de la réunion du 7 février 2011.

Selon la loi, ce règlement entre en vigueur quatre-vingt-dix jours après son adoption.

Le règlement 2011-003 est donc en vigueur depuis le 8 mai 2011.

Le règlement est disponible pour consultation aux heures d'ouverture de la Maison du Citoyen soit du mardi au vendredi de 9H00 à 12H00 et de 13H00 à 16H00 et sur le site internet de la municipalité au www.st-elie-de-caxton.com

Bienvenue à tous!

Donné à Saint-Élie-de-Caxton, ce 9 mai 2011.

La Secrétaire-trésorière, dir. gén.

Micheline Allard
